

La qualité de vie des animaux sauvages dégradée par l'homme au Luxembourg

Avis de la Commission « Education et Environnement »
du Parlement des jeunes adopté le 3 février 2018

Tenant compte de notre société en évolution constante dans de nombreux domaines tel que l'environnement, on constate malheureusement que la qualité de vie de la faune sauvage au Grand-Duché de Luxembourg est améliorable.

Or, étant donné que les animaux contribuent à la société de l'espèce humaine, la condition animale est devenue une préoccupation sociale pour l'homme moderne qui détient une responsabilité individuelle ainsi que collective de veiller au bien-être et à la sécurité des animaux.

En effet, déjà nos ancêtres avaient cette idée fondamentale d'un certain respect et devoir d'humanité envers les animaux. En 1595, le philosophe Montaigne a déclaré que « nous devons la justice aux hommes, et la grâce et la bénignité aux autres créatures qui en peuvent être capables. Il y a quelque commerce entre elles et nous, et quelque obligation mutuelle ¹ ».

Pourtant, bien que les dernières décennies soient marquées par des évolutions majeures dans les relations entre l'homme et l'animal, l'homme semble abandonner ces valeurs si on considère les conditions critiques dans lesquelles il se met non seu-

lement lui-même mais aussi ses cohabitants, les animaux sauvages.

La commission éducation et environnement, profondément préoccupée

- par le problème de la pollution de l'air et de l'eau due à la présence de substances nocives dans les pesticides, sachant que 40 % des 241 substances actives acceptées sont sur une liste noire de Greenpeace²;
- par le fait que la courbe d'évolution des nitrates ne s'inverse toujours pas. Les nouveaux critères européens relatifs à l'évaluation des HAP décrivent une situation extrêmement dégradée et la présence de cuivre dans la Moselle reste préoccupante³;
- par le fait que dans environ 130 échantillons prélevés de 49 communes et de 7 syndicats et analysés au laboratoire de l'AGE 16 substances actives de produits phytopharmaceutiques⁴ ont été découverts et certains de leurs métabolites⁵ ont été analysés⁶;
- par la limite établie par la législation luxembourgeoise relative à la concentration de résidus de pesticides et de leurs métabolites à 100 ng/L dans les

eaux souterraines et potables, basée sur une valeur fixée par l'UE (98/83/CE) qui n'est pas fondée sur des méthodes actuelles;

- par les effets néfastes de véhicules et des usines dont les particules fines continuent de provoquer le décès prématuré de plus de 400000 Européens chaque année⁷;
- notant avec regret le problème de la pollution sonore et lumineuse liées à une urbanisation ayant peu d'égard pour les animaux sauvages; comme il y a trop de bruit généré par des véhicules irritant les animaux près de leurs milieux de vie; puisqu'il est démontré que la pollution lumineuse mène à des comportements inadaptés de l'orientation, dérange la reproduction et la recherche de nourriture;
- tenant compte du fait que la population luxembourgeoise augmente considérablement et s'est élevée à 590667 habitants le 1^{er} janvier 2017⁸, ce qui a comme conséquences une réduction de l'espace vital des animaux sauvages
- profondément préoccupée par les 1200 accidents⁹ enregistrés par la police chaque année impliquant des animaux;

Le Parlement des Jeunes

- note avec satisfaction le souhait du gouvernement luxembourgeois de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires¹⁰;
- transmet le but d'élaborer un « plan d'action national pesticides » ambitieux et de veiller à des mesures strictes de prévention dans les zones de protection de l'eau ;
- rappelle l'art. 1 du 24 novembre 2000 concernant l'utilisation de fertilisants azotés dans l'agriculture qui appelle à ne plus utiliser des fertilisants azotés et de pesticides nocifs mais des alternatives écologiquement plus durables¹¹;
- appelle à une plus grande transparence sur les chiffres d'utilisation de pesticides et d'autres produits chimiques.
- encourage la construction des écrans anti-bruit permettant de réduire les nuisances sonores autour des grandes routes et voies périphériques, des voies ferrées, des voies autoroutières, des infrastructures aéroportuaires à proximité de forêts ;
- recommande des lampadaires qui ne soient pas perturbants pour les animaux sauvages, éclairant des zones bien délimitées et des sols peu réfléchissants ;
- exige que l'éclairage extérieur gagne en qualité en tenant compte de manière égale des besoins de l'homme, des écosystèmes et des animaux ;
- encourage à éviter les dispositifs d'éclairage placés directement dans les espaces naturels
- recommande de canaliser la lumière en se servant d'un dispositif d'occlusion pour les corps lumineux, qui permet à la lumière de se propager seulement là où elle sert à éclairer une surface bien définie ;
- insiste sur la nécessité de changer le sens d'orientation des corps lumineux afin d'orienter la source lumineuse du 'haut' vers le 'bas' ;
- encourage la sélection et la limitation de l'intensité et de la qualité de la lumière, comme la réduction de la puissance des lampes surdimensionnées ;
- recommande la réduction des publicités et autres éclairages non nécessaires tels que les vitrines et les enseignes de magasins, centres commerciaux et toute entreprise ou services ;
- revendique la multiplication des écoducs.

- 1 Montaigne, *Essais*, livre deux, Chap. XI
- 2 PAN International List of Highly Hazardous Pesticides, Pesticide Action Network International, 2011; EU Pesticide Blacklist, Greenpeace, 2016
- 3 https://eau.public.lu/actualites/2017/12---Decembre/Reunion_pleniere2017/index.html
- 4 D'après la campagne qui a eu lieu entre le 9 et 17 octobre 2014, réalisée en collaboration avec les fournisseurs d'eau potable qui ont participé à l'identification des points de prélèvement et qui ont procédé aux prélèvements.
- 5 à savoir : 2,6-Dichlorobenzamide, Atrazine, Atrazine déséthyl, Bentazone, Chlortoluron, Diuron, Isoproturon, Métazachlore, Métazachlore-ESA, Métazachlore-OXA, Métolachlore, Métolachlore-ESA, Simazine, Quinmérac, Terbutylazine, Terbutylazine déséthyl.
- 6 Le syndicat SES tout comme la Ville de Luxembourg ont fait analyser des échantillons supplémentaires dans des laboratoires à l'étranger.
- 7 <https://www.eea.europa.eu/fr/highlights/ameliorer-la-qualite-de-l2019air>
- 8 a. <http://www.luxembourg.public.lu/fr/le-grand-duche-se-presente/luxembourg-tour-horizon/population-et-multiculturalite/>
- 9 <http://5minutes.rtl.lu/laune/actu/1117466.html> d'après la police grand-ducale
- 10 <http://www.gouvernement.lu/4986706/24-dieschbourg-glyphosate>
- 11 <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2000/11/24/n5/jo>



Le Parlement des jeunes en 2018
© CGJL